



BELGIQUE

Conseil Economique et Social
42^{ème} session de la Commission de la population et
du développement

INTERVENTION PRONONCEE PAR S.E.M.
OLIVIER BELLE, AMBASSADEUR,
REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT

31 mars 2009

Vérifier au prononcé

Madame la Présidente,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Ma délégation souscrit pleinement à l'intervention qui a été prononcée par le Représentant Permanent de la Tchéquie au nom de l'Union Européenne. Je m'en tiendrai alors à quelques remarques complémentaires.

(Félicitations à la présidente et les autres membres du bureau pour leur élection)

Le thème retenu cette année est délibérément très ambitieux à l'occasion du 15^{ième} anniversaire de ICPD. Cependant, le Programme d'Action du Caire est nettement plus large que les MDGs et un débat focalisé sur ceux-ci risque d'être trop restrictif.

La population et le développement est une question globale qui englobe d'autres défis comme les migrations, le vieillissement, le changement climatique, et l'agriculture.

La Belgique accorde beaucoup d'attention à la réalisation du Programme d'Action.

Chaque année, une conférence internationale organisée par la Plateforme belge sur la Population et le Développement rassemble les acteurs principaux de la société civile afin de recueillir des informations qui permettent une connaissance plus approfondie des mesures à prendre. Permettez-moi, madame la Présidente, d'attirer votre attention sur les recommandations de cette conférence qui s'est tenue à Bruxelles en

février 2009 sur le thème de nos travaux. L'ensemble des recommandations, qui sont complémentaires à celles que révèlent les rapports présentés hier, se trouve dans un document qui est mis à la disposition des participants de la Commission, ainsi qu'une publication sur le vieillissement de la population (en anglais), qui fut le thème de la CPD-40.

Permettez-moi de limiter l'élaboration de l'action de la Belgique à quelques éléments.

En ce qui concerne les bonnes pratiques que la Belgique peut mettre en avant, on peut citer l'éducation sexuelle, et l'accès aux contraceptifs aisé et presque gratuit pour les jeunes. Ceci se traduit par un taux très faible d'avortement et un faible taux de grossesses non désirées chez les adolescents.

A cet aspect s'ajoute un système de santé considéré comme un des meilleurs en Europe. Pour toutes les questions relatives à l'enfance, aux politiques de l'enfance, à la protection de la mère, au soutien à la parentalité et à l'accueil de l'enfant, ce système de santé est complété par les services de l'organisation « Kind en Gezin » (enfant et famille) dans la communauté flamande et de l'Office de la Naissance et de l'Enfance dans la communauté francophone, qui contrôlent également l'accueil des enfants en bas âge de parents au travail.

Finalement, il faut souligner l'importance d'un système scolaire de bonne qualité obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans.

L'accent mis sur l'éducation en général et l'éducation sexuelle, ainsi qu'une approche holistique des droits sexuels et reproductifs sont des éléments qui assurent un résultat adéquat.

En matière de coopération, la Belgique peut également mettre plusieurs points en avant :

- le financement de la coopération continue à augmenter : selon les données publiées hier par l'OCDE/CAD, le financement de la Belgique a augmenté de 16% en 2008. En excluant la liquidation des dettes, l'augmentation s'élevait même à 20%.
- La Belgique se place en 14^e position en chiffres absolus et assure la 7^e place pour le ratio ODA/ PNB, soit 0,47%.
- Au niveau multilatéral, il a été décidé de concentrer la contribution belge sur les ressources générales («core budget») des entités onusiennes.
- La Belgique soutient le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) de façon croissante. La qualité de ce soutien va être améliorée en passant d'un financement par projets à un financement « core ».

La coopération belge utilise les MDGs comme cadre de référence; un accent important est mis sur les trois objectifs du millénaire relatifs à la santé, avec une attention particulière pour les soins de base, et nous disposons d'une note de politique très claire sur la coopération au développement dans le domaine de la santé et des droits sexuels et reproductifs.

En outre, le renforcement des systèmes de santé est une des priorités et une constante des interventions de la coopération dans le domaine de la santé. Un système national de couverture de maladie doit être intégré dans les Programmes de Réduction de la Pauvreté avec la collaboration de l'ensemble des concernés, notamment la société civile. Ceci assurera un accès universel des soins de santé pour toute la population.

Malgré la crise qui nous touche tous, la Belgique continuera d'augmenter les efforts pour le financement de la coopération. Avec une partie de 10% de sa présente contribution réservé pour l'agriculture, la Belgique

s'engage à respecter l'objectif de 0,7%. La Belgique accordera une attention particulière à l'appel du Secrétaire Général pour augmenter les efforts pour la réalisation du Plan d' Action de la ICPD (CIPD).

Enfin, la situation des femmes mérite une attention particulière, ici comme dans d'autres enceintes. Elles sont toujours victimes de violences inadmissibles ainsi que de discriminations anachroniques. Nous ne pouvons accepter cet état de fait persistant en dépit de nombreux textes et engagements qui visent à améliorer leur condition. Sans elles et leur contribution, le développement restera une illusion.

Je vous remercie.